

Commissaire, auquel il est enjoind de faire connoître aux Corfès dans toutes les occasions, « Que la République est toujours inclinée à » mettre le passé en oubli, dès qu'ils seront sérieusement disposés à rentrer sous l'obéissance légitime, & que mettant toutes préventions de côté, ils reconnoîtront enfin, que c'est à la seule Puissance que Dieu a établie sur eux qu'il leur convient d'avoir recours, pour sortir des embarras dans lesquels ils se trouvent depuis un tems si considérable. » Ces instructions prouvent que la République n'est point encore déterminée à se délaisir de la possession de cette Isle, ou que s'il y a eu des ouvertures faites dans cet objet, des considérations politiques ont empêché qu'elles n'aient été suivies.

Le Chevalier de Chauvelin, Ministre de France auprès de la République, n'étant plus retenu à Genes par aucun motif qui ait du rapport aux affaires de *Corse*, est parti pour aller remplir le poste auquel nous avons dit qu'il étoit nommé auprès du Roi de Sardaigne; mais il se rend directement de *Genes* à *Paris*, afin d'y recevoir sans doute, quelques instructions, avant de passer à *Turin*.

La République vient d'être témoin d'une nouvelle scène qui s'est passée dans son territoire. Les Payans des environs de *San Remo*, de la *Cola*, du *Port-Maurice*, de *Dolcedo* & de quelques autres endroits, ont pris les armes au nombre de plusieurs mille. Les motifs par lesquels ils prétendent avoir été contraints d'en venir à cette extrémité, sont qu'ils étoient surchargés d'impôts qui rendoient leur situation encore plus misérable qu'elle ne l'est ordinairement; que le zèle & la bravoure qu'ils avoient montrés pour la défense de l'Etat, pendant les derniers troubles,

leur